

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2022

EXPULSION DES ÉTRANGERS EN CAS DE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC -
(N° 354)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N° 141

présenté par
M. Hébrard

TITRE

Au titre, supprimer le mot :

« grave ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que la simple menace pour l'ordre public suffit pour motiver une expulsion.